



**Séance** : 14 février 2025  
**Numéro** : 3  
**Objet** : Approbation du plan de financement FNADT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le quatorze février,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 31 janvier 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.  
10 membres présents, 7 membres représentés, 10 membres absents.

**Membres présents** : Michel ARTUS, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Philippe GALTIER, Jacques GARDE, Jean-Louis GRIMAL, Jean-François VIDAL.

**Membres représentés** : Valérie ABADIE-ROQUES, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Jean-Michel REYNES, Thierry SERIN, Anne-Claire SOLIER.

**Membres absents** : Roland AYGALLENQ, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement

Vu la Circulaire du 9 novembre 2000 relative aux interventions du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

Vu l'Arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'État pour un projet d'investissement

Vu la délibération n°20231208\_9 du 8 décembre 2023 portant demande de financements FNADT pour le projet SOC,

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le SMICA se doit de monter en charge en matière de cybersécurité afin de protéger les données confiées par les collectivités. Aussi, il convient de se doter d'un SOC (security operation center : centre de sécurité opérationnel) qui permettra de superviser l'infrastructure, y compris la nuit et le week-end, périodes privilégiées pour les attaques.

Une demande de financement auprès du FNADT a été réalisée et il convient désormais d'approuver le plan de financement tel que décrit ci-après :

Détail des postes de dépenses	Montant	Plan de financement prévisionnel	
Prestation de service SOC HT sur 2 ans	89 280,00 €	Origine	Montant
Coût 1 ETP sur 2 ans	111 506,04 €	FNADT	150 000,00 €
		Reste à charge	50 786,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>200 786,04 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>200 786,04 €</b>

Il est à noter que le reste à charge sera financé par l'ANSSI, ainsi sur les 150 000 € une fois les factures présentées pour la demande de versement du FNADT et en déduction de la totalité de l'aide ANSSI, le SMICA percevra environ 133 854.84 € sur les dépenses à hauteur de 200 786.04 €.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**APPROUVE** le plan de financement tel que décrit ci-dessus

**SOLLICITE** les services de la Préfecture pour rédiger un arrêté d'attribution,

**AUTORISE** son Président à signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

**Le Président du SMICA**

*Acte matérialisé*

Accusé de réception en préfecture  
012-251200861-20250214-20250214\_3-DE  
Reçu le 18/02/2025

**Jean-Louis GRIMAL**